



**CENTRE HOSPITALIER ARIEGE-COUSERANS**  
**BP 60111 – 09201 SAINT-GIRONS CEDEX**

**DECISION N° 51 - 2024**

**Portant nomination du Docteur Frédéric HARDY,  
en qualité de Président par intérim de la Commission Médicale d'Etablissement,  
à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

**Le Directeur du Centre Hospitalier Ariège-Couserans  
et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière »**

- Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,
- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2023 détachant M. PONTIÈS en tant que Directeur du Centre Hospitalier Ariège-Couserans et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière » à compter du 16 août 2023,
- Vu Le procès-verbal d'installation de M. PONTIÈS en date du 16 août 2023,
- Vu La démission du Docteur Otilia OFRIM de ses fonctions de Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Vu La décision du Directoire en date du 27 septembre 2024 désignant Monsieur le Docteur Frédéric HARDY en qualité de Président par intérim de la Commission Médicale d'Etablissement,
- Vu l'accord de l'intéressé,

**DECIDE**

**Article 1**

Monsieur le Docteur Frédéric HARDY est nommé Président par intérim de la Commission Médicale d'Etablissement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Article 2**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Vu, Docteur Frédéric HARDY**

Fait à Saint-Lizier, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

**Olivier PONTIÈS**  
Directeur